Globethics Repository

Clonage : la position de l'Académie pontificale pour la Vie

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see https://www.globethics.net. Data and content policy of Globethics Repository see https://repository.globethics.net/pages/policy.

Item Type	Preprint
Authors	L'Académie pontificale pour la Vie
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-11-11 09:39:49
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/221444

Clonage : la position de l'Académie pontificale pour la Vie



Dans son dernier numéro, l'Osservatore Romano consacre un dossier aux aspects anthropologiques et moraux du clonage humain.

L'Académie pontificale pour la Vie réaffirme son opposition à toute forme de clonage. Le problème principal du clonage est dû à la fracture qu'il introduit dans le lien qui unit la reproduction sexuée à la généalogie de la personne.

L'auteur précise que le clonage dit à tort thérapeutique est déjà un mal en soi, car le fait de produire un embryon dans le but de le détruire ensuite le rend illégitime.

Si le clonage reproductif ne présente pas le même caractère d'instrumentalisation de l'embryon (car il n'a pas pour objet la destruction intentionnelle d'un être humain) il est quand même illégitime. Beaucoup aujourd'hui, s'opposent au clonage reproductif mais plus par précaution que pour des questions de fond. Leur opposition est donc provisoire car une fois que les risques soulevés par le clonage reproductif (anomalies, discrimination...) seront levés, plus rien alors ne justifiera pour eux de s'opposer à de telles expériences.

Le clonage reproductif est présenté comme un moyen de donner la vie à un enfant, un moyen de répondre au désir des parents. Il est donc présenté par certains comme étant légitime. On soutient que "*désirer un enfant*" et mettre toutes les ressources scientifiques et médicales au service de "*l'accomplissement de ce désir*" est un *"service rendu à la vie"*. L'Académie pontificale pour la Vie rappelle que tout désir n'est pas forcément bon : *"La nature du bien d'un désir ne consiste pas dans le désir comme tel, mais dans l'objet du désir et dans sa relation avec la personne qui l'exprime".* La vie d'un enfant est un bien inaltérable indépendant du désir des parents et de la volonté de qui que ce soit. Faire dépendre l'existence d'une personne des désirs ou de la volonté d'autres personnes signifierait donc soumettre l'homme au pouvoir de l'homme et créer ainsi une inégalité entre ceux qui disposent de la vie et les autres.

C'est la même injustice qui selon l'Osservatore Romano est à la base de l'avortement : de même que le fait de ne pas désirer un enfant ne justifie pas son meurtre, le désir d'un enfant ne justifie pas sa production.

"***U****n enfant ne peut donc être ni voulu, ni conçu comme le produit d'une intervention de techniques médicales et biologiques car cela le réduirait à devenir l'objet d'une technologie scientifique*" *(Donum vitae*).

Si produire un enfant par clonage n'est pas bon pour lui, alors le clonage n'est pas légitime.

L'Osservatore Romano *(Roberto Colombo)* ***30/09/03***